



Arrêté de circulation
Pour empiétement sur la chaussée

Le Maire de la commune de l'Île-Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 10 Juin 2026 de madame Hemon Nathalie de la société Bouygues E&S Indre et Loire domiciliée chez TSA 70011-chez SOGELINK, code postal 69134 à Dardilly.

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 22 Juin 2026 au 12 Juillet 2026,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

Article1 : Dans le cadre des travaux de la circulation, un empiétement sur chaussée sera effectué du 22 Juin 2026 au 12 Juillet 2026, sur la D760-Rue des Quatre Vents 37220 à l'Île-Bouchard par l'entreprise Bouygues E&S Indre et Loire demeurant chez TSA 70011, chez Sogelink 69134 à Dardilly.

Article2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

Article3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'île Bouchard, l'ASVP de l'île Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 17 Juin 2026

Arrêté n° 2026-06-107

PUBLIÉ LE 17/06/2026

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Maire,

Nathalie Vigneau

